

«Loi de programmation militaire - Jean-Marie Bockel : " La majorité du groupe UDI-UC votera cette LPM mais nous serons des partenaires vigilants "»

21/10/2013

Loi de programmation militaire - Jean-Marie Bockel : " La majorité du groupe UDI-UC votera cette LPM mais nous serons des partenaires vigilants "

Jean-Marie Bockel, sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre et vice-président de l'UDI, est intervenu ce jour au Sénat lors de l'examen de la loi de programmation militaire 2014-2019.

Pour Jean-Marie Bockel, *« la préservation d'une enveloppe de 31,5 milliards d'euros pour la Défense pour les trois prochaines années devrait permettre d'éviter le pire, à savoir le déclassement de notre outil de Défense. »*

« Mais ce texte n'évacue pas pour autant l'ensemble de nos inquiétudes », souligne le sénateur. L'équilibre budgétaire de la LPM est notamment source d'interrogations. *« En effet, celui-ci est-il réellement tenable sur la période de programmation ? »*

Les ressources programmées sur la période 2014-19 s'élèveront pour la mission « Défense » à 190 milliards d'euros dont 183,9 milliards d'euros de crédits budgétaires et 6,1 milliards d'euros de ressources exceptionnelles. *« Or ces ressources exceptionnelles – issues de la cession de bandes hertziennes et de biens immobiliers – seront-elles au rendez-vous ? »*

En outre, Jean-Marie Bockel s'inquiète de la réduction des effectifs qui devraient s'élever à plus de 33 000 postes entre 2014 et 2019 et qui touchera les forces opérationnelles, en particulier au sein de l'armée de terre : *« La France pourra-t-elle garantir, avec ces réductions significatives, sa capacité de projection et de rayonnement ? Avec un contingent réduit, pourrions-nous encore assumer toutes nos responsabilités et maintenir nos forces pré-positionnées, dont l'utilité a clairement été validée lors de l'opération au Mali ? »*

Dans ce contexte budgétaire contraint, le Sénateur appelle à une relance concrète de la défense européenne via une mutualisation des moyens . *« C'est dans cet état d'esprit que je proposerai un amendement relatif à la Brigade franco-allemande. La BFA, symbole de la réconciliation franco-allemande, dispose de réelles capacités de combat qu'il faudrait mobiliser via une doctrine d'emploi renouvelée. »*

Par ailleurs, le sénateur se réjouit des dispositions de la LPM en matière de cyberdéfense. La LPM prévoit un renforcement des moyens d'action de l'Etat au travers de l'ANSSI ainsi que des obligations des OIV en matière de protection de leurs systèmes d'information.

Enfin, Jean-Marie Bockel a tenu à saluer les efforts du Ministre de la Défense ainsi que l'implication de la Commission des affaires étrangères et de la Défense du Sénat, qui permettent aujourd'hui à notre Défense de se maintenir à un niveau crédible et acceptable.

« C'est pourquoi, la majorité du Groupe UDI-UC votera cette LPM. Nous n'en demeurerons pas moins des partenaires vigilants lors de son exécution. Et ce dans l'intérêt de notre pays », a conclu le sénateur.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)